

COMMISSION DU CHALLENGE DU MEILLEUR CLUB DE JEUNES

Réunion du 24 septembre 2019 par moyens informatiques

Membres : Cyrille BOURGEOIS, Sandrine THIRIOT, Denis CHANOT, Stéphane HUTIN, Jean Pierre VICHERAT et Thierry GRANDJEAN (CTD DAP)

Dossiers à traiter :

En application du règlement du challenge, la commission étudie les cas disciplinaires survenus tout au long de cette saison 2018/2019. Après lecture des PV des commissions de discipline de la LGEF et du District Meusien de Football et conformément à l'article 5.9 du challenge du meilleur club de jeunes, **la commission décide d'exclure le club cité ci-dessous du challenge du meilleur club de jeunes pour la saison 2018/2019 :**

Rappel de l'article 5.9 : EXCLUSION DU CHALLENGE en cas de violence sur officiel de la part d'un membre (joueur, dirigeant, éducateur, ...).

- L'Entente Sorcy Void Vacon (PV de la commission de discipline régionale du 22/11/2018 : violence physique d'un joueur de l'Entente Sorcy Void Vacon envers un officiel)

Classements définitifs pour la saison 2018/2019

	GRUPE 1
Classement	Clubs
1	BAR LE DUC FC
2	ENT CENTRE ORNAIN
3	SA VERDUN BELLEVILLE

	GRUPE 2
Classement	Clubs
1	ES LEROUVILLE
2	LL VAUCOULEURS
3	FC FAINS VEEL

	GRUPE 3
Classement	Clubs
1	ASL MANGIENNES
2	AS NIXEVILLE B
3	FC VARENNES

Rappel de l'article 8 : Remise des prix

Un club qui n'est pas présent ou représenté par une délégation d'au moins 3 jeunes du Club, lors de la remise des prix attribués dans le cadre de ce challenge (lors de l'assemblée générale du District), en est exclu la saison suivante (sauf cas de force majeure dûment justifié) L'ensemble des décisions relevant de cet article est de la seule compétence du comité Directeur du District.